



PROCOLE SANITAIRE-PLAN VIGIPIRATE RENFORCE RENTREE 2021

MAJ 13 SEPTEMBRE 2021

1. ACCES A L'ETABLISSEMENT :

Toutes les portes extérieures de l'établissement seront fermées à clés et ne pourront être ouvertes de l'extérieur.

POUR LES PERSONNELS

Les personnels accéderont à l'établissement par le grand portail des personnels comme à l'accoutumée. Les agents, utiliseront le grand portail côté SUD, également sans changement d'habitude.

L'entrée piéton au sein du bâtiment se fera par la porte du hall, à digicode. Les personnels, qui entreront en respectant la distanciation sociale, devront en premier lieu se laver les mains aux sanitaires ou avec le gel hydro-alcoolique.

L'entrée piéton des agents se fera par le couloir d'accès aux vestiaires, en respectant la distanciation sociale. Ils devront en premier lieu se laver les mains, se changer, puis se laver les mains à nouveau au lavabo des vestiaires avant de pénétrer en cuisine.

POUR LES ELEVES

Les élèves sont accueillis à partir du 2 septembre au collège qu'ils soient vaccinés ou non.

Le protocole applicable à partir de cette date sera de niveau 2.

Situation d'élève cas contact : les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel. Une personne est déclarée cas contact quand celle-ci a côtoyé un malade du COVID 48 h avant l'apparition des premiers symptômes ou 7 jours avant en l'absence de symptômes.

Situation d'élève ayant contracté le COVID : isolement de 10 jours à compter des premiers symptômes ou 10 jours à partir du test positif en l'absence de symptômes.

A l'arrivée

L'accès à l'établissement continue de se faire par le portillon élèves. Un personnel accueillera les élèves à la descente du bus.

Les bus devront desservir les élèves les uns après les autres. AUCUNE DESCENTE NE PEUT SE FAIRE EN SIMULTANE.

La descente du bus et l'entrée par le portillon doit permettre de respecter la distanciation sociale. Les élèves se lavent les mains au gel hydroalcoolique en entrant dans l'établissement.

Les parents ne sont pas autorisés à s'approcher du portillon élèves pour éviter tout rassemblement.

Au départ :

Les élèves sortent de classe et se mettent du gel hydro-alcoolique.

Ils rejoignent la cour et sont appelés par bus pour rejoindre le portillon. Les parents qui viennent chercher leur enfant restent sur le parking devant la gendarmerie et attendent que leur enfant sorte (entre les bus ou après les bus, selon le flux du moment).

2. GESTION DES ESPACES ET CIRCULATIONS INTERIEURES :

❖ LA SALLE DES PROFESSEURS :

L'accès à la salle des professeurs au rez-de-chaussée doit se faire dans le respect de la distanciation pour permettre le retrait du masque, nécessaire à la « pause café ».

Les effets personnels ne doivent plus rester dans les espaces communs. Les tasses doivent être lavées dans les sanitaires dédiés aux personnels et rangées **dans les casiers**. Les casiers débarrassés des affichages.

❖ LA SALLE DE CLASSE

Chaque professeur vient avec un matériel dédié : Ipad prof. Il devra désinfecter le matériel utilisé dans la salle de classe avant de la quitter (ordinateur de bureau, bureau etc.).

Le professeur réalise un plan de classe pour chacune de ces classes.

Il désigne un élève responsable de chaque fenêtre pour son ouverture et sa fermeture. A chaque récréation, laisser la fenêtre ouverte (minimum 15 minutes) et 5 minutes entre chaque cours.

Les salles de classe sont désinfectées sur la pause méridienne.

❖ CIRCULATION DES ELEVES

Au début de la 1^{re} heure de cours du matin et de l'après-midi ainsi qu'après chaque récréation, à la fin des cours du matin et de l'après-midi et au début de chaque récréation, la montée dans les salles et la descente dans la cour du collège s'effectuent de la manière suivante :

- Par l'escalier extérieur pour les salles 5-6-7-8-9-10 et arts plastiques
- Par l'escalier intérieur pour les salles 1-2-3-4

Pour les salles du bas la circulation se fait par le hall.

Les élèves se rangent devant la salle de cours et sont accueillis par le professeur.

3. LES RECREATIONS :

Niveau 2 : Les récréations auront lieu par niveau, dans des espaces dédiés (6^e et 5^e d'un côté et 4^e et 3^e de l'autre).

La distanciation physique doit être respectée.

Les jeux de balles sont interdits.

Si passage au niveau 1 : accès à tous les élèves sur l'ensemble de la cour, autorisation des jeux de balle.

4. LA DEMI-PENSION :

Afin de répondre aux impératifs de prévention des regroupements et croisements de circulation, l'accueil en restauration se fait par niveau. Deux espaces sont ainsi dédiés aux 6^e/5^e et 4^e/3^e. Les élèves font connaître auprès de la vie scolaire, le nom des camarades avec lesquels ils souhaitent déjeuner. Le groupe constitué déjeune ainsi tous les jours à une table qui lui est désigné.

5. L'EPS :

CF ANNEXES 1 (protocole EPS) et 2 (protocole AS).

Si passage au niveau 1 : pas de restriction à l'exercice d'activités physiques et sportives

6. Le C.D.I :

Les centres de documentation et d'information des établissements scolaires adaptent leurs activités selon le niveau (niveaux 1, 2, 3 ou 4) du cadre sanitaire applicable à l'établissement scolaire et, le cas échéant (niveaux 3 et 4 du cadre sanitaire), en fonction du plan de continuité pédagogique de l'établissement.

-> Mise à disposition du gel hydro alcoolique à l'entrée du CDI et en libre-service pour les élèves et personnels qui souhaitent s'installer au CDI et / ou utiliser le fonds documentaire et informatique.

Une vigilance particulière sera portée par la professeure-documentaliste :

☒ au traitement des documents prêtés, lors de leur retour : désinfection ou mise en quarantaine pour trois jours minimum lorsque les documents ne peuvent pas être traités.

☒ à l'usage des postes informatiques qui ne pourront être utilisés que par un élève et/ ou un personnel à la fois et qui ne pourront être réutilisés par un autre élève et/ ou un personnel qu'après nettoyage (écran, clavier, souris, unité centrale) selon les modalités définies par le protocole sanitaire.

Ces consignes spécifiques seront rappelées régulièrement aux élèves et aux personnels et affichées à l'entrée du CDI ainsi que la nécessité de se laver les mains à l'entrée et la sortie du CDI.

7. LE PROTOCOLE D'HYGIENE :

❖ AVANT DE VENIR AU COLLEGE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel

❖ AU COLLEGE

Le lavage des mains :

A l'entrée du collège : lavage au gel hydro-alcoolique. Le gel est fourni par le collège.

Avant de rentrer en classe et notamment après chaque récréation : lavage au gel hydro-alcoolique à l'entrée de la classe.

Avant le repas : un lavage à l'eau et au savon pendant 30 secondes. Séchage avec essuie-tout jetable.

Au départ du collège : possibilité de gel hydro-alcoolique et dans tous les cas, se laver les mains à l'arrivée au domicile.

Et quoi qu'il en soit après être allé aux toilettes : lavage à l'eau et au savon.

Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour toute personne dans les espaces intérieurs.

❖ AU PHOTOCOPIEUR

Le port du masque est obligatoire. Se laver les mains au gel avant toute utilisation. Si le clavier a été touché, utiliser le désinfectant à disposition.